

Un Fonds Régional pour les TPE/PME

Initié par la Région Ile-de-France, le fonds résilience est destiné à venir en aide à un grand nombre de TPE/PME d'Ile-de-France, notamment les « zéro salarié » et les structures d'Economie Sociale et Solidaire n'ayant pas accès aux offres existantes de l'Etat et des banques.

Il s'adresse, ainsi, aux entreprises fragiles et/ou déjà fortement endettées, de 0 à 20 salariés, qui non pas ou plus accès au financement bancaire.

Il propose des avances remboursables sur une durée maximale de 6 ans, à taux zéro avec un différé de remboursement d'une durée maximale de 2 ans.

Ce dispositif simple repose sur un dossier unique géré par un guichet unique et une décision rapide d'attribution.

Accéder à la plateforme : <https://www.iledefrance.fr/fondsresilience>

Les montants varient entre 3 k€ et 100 k€ par entreprise afin de donner au dirigeant de la visibilité sur les 6 mois qui viennent (jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de 0 salarié, 50 000 € pour les moins de 10 salariés et 100 000 € pour les entreprises de 10 à 20 salariés et les structures de l'ESS).

Notre Communauté de Communes Plaines et Monts de France, à l'image de tous les EPCI d'Ile-de-France, s'est engagée à financer ce fonds aux côtés de certains Départements comme celui de Seine-et-Marne, de la Région et de la Banque des Territoires afin d'atteindre 100 millions d'Euros.